

# Location - Accession

## Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC  
Géraldine GUYON  
Pôle Habitat Logement  
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02  
Tel : 02 41 18 80 67  
[ml.cloarec@maine-et-loire.fr](mailto:ml.cloarec@maine-et-loire.fr)  
[g.guyon@maine-et-loire.fr](mailto:g.guyon@maine-et-loire.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'accèsion à la propriété de jeunes ménages sans autofinancement,
- Développer des typologies de logements entre la location et l'accèsion.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Particuliers, jeunes ménages.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions liées au logement :

- Mise en forme urbaines moins consommatrices d'espaces (individuel pur sur des parcelles de moins de 400 m<sup>2</sup> ; individuel groupé ; semi-collectif),
- Opérations d'acquisition ou de construction d'un logement neuf réalisés uniquement par la SCIC ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION,
- Niveau THPE (88kwh/m2/an) ou logement en classe C du DPE 5150 kwh/m2/an.

Conditions liées aux ménages :

- Être primo-accédant au sens du PTZ,
- Avoir des ressources inférieures à 75% ou 100% du plafond PSLA en fonction du nombre de personnes composant le ménage.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

400 euros par ménage sous réserve de l'octroi d'une aide de 2000 € du Fonds de dotation PSLA 49.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

2021 : 30 000 €

---

### **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2016 : 45 logements représentant 18 000 € d'engagements financiers

En 2017 : 91 logements représentant 36 400 € d'engagements financiers

En 2018 : 44 logements représentant 17 600 € d'engagements financiers

En 2019 : 75 logements représentant 19 200 € d'engagements financiers

En 2020 : 74 logements représentant 29 600 € d'engagements financiers

